



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Bureau de l'environnement
Installations classées pour la protection de
l'environnement**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

**sur la demande d'enregistrement présentée par la société METAL FINITIONS
en vue de régulariser la situation administrative de ses installations de traitement de surfaces
Commune de Chambly**

Conformément aux dispositions des articles L. 512-7 et suivants, R. 512-46-1 et suivants du code de l'environnement, la préfète de l'Oise a prescrit par arrêté préfectoral une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société METAL FINITIONS relevant de la rubrique n°2565-2-b pour l'activité soumise à enregistrement.

Le projet de la société METAL FINITIONS vise à régulariser la situation administrative des installations d'un atelier de traitement de surface sans utilisation de cadmium ou cyanures.

Conformément à l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, cette consultation concerne les communes de Chambly (département de l'Oise), de Champagne-sur-Oise et Persan (département du Val d'Oise).

La consultation publique aura lieu du lundi 5 juillet 2021 au lundi 2 août 2021 inclus.

En raison du contexte de pandémie virale, **la procédure dématérialisée devra être privilégiée.**

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement sur le site internet des services de l'État dans l'Oise : <http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public> et formuler ses observations à la préfète de l'Oise **par lettre** (Direction départementale des Territoires Service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex) ou **par voie électronique** (ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr) en précisant dans l'objet du courrier «**enregistrement-consultation publique – SAS METAL FINITIONS**». Ces observations devront être transmises avant la fin du délai de la consultation du public.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Chambly, aux heures d'ouverture au public (information@ville-chambly.fr, 01 39 37 44 00). Toute personne amenée à se présenter en mairie pour la consultation du dossier d'enquête publique devra impérativement respecter les mesures sanitaires en vigueur.

Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. JOSSELIN Gildas (dirigeant), 06.73.92.25.59 ou Mme MOTYL Elisabeth (responsable administrative), 06.36.20.88.67 - metal-finitions@orange.fr ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex ou ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr ;

La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 512-7, ou d'un arrêté préfectoral de refus.